



Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 27 mai 2021, à 18h30, en ligne sur la plateforme Zoom.

PRÉSENCES		
Mmes	Lise Côté Comeau	Administratrice (2022)
	Vanessa Dreyer	Administratrice (2023)
	Frédérique Lavoie	Présidente (2021)
MM.	Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
	Martin Charest	Administrateur (2023)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)
	Napoleon Woo	Administrateur (2023)
AUTRES PRÉSENCES		
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Marie-Pierre Larose	Ville de Québec, conseillère en urbanisme
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques
	Geneviève Poulin	Ville de Québec, conseillère culture, loisir et vie communautaire
ABSENCE		
	Matthieu Bussière	Administrateur (2021)
	Pascale Laliberté	Secrétaire de rédaction

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 18 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

21-05-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 35
21-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 36
21-05-03	Présences des administrateurs, conseiller et soutien	18 h 37
21-05-04	Adoption du procès-verbal du 29 avril 2021	18 h 38
21-05-05	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• État des dépenses et revenus• Chèques à émettre	18 h 40
21-05-06	Organisation interne <ul style="list-style-type: none">• Cooptations• Nomination des postes dirigeants	18 h 50
21-05-07	Demande d'opinion – PPU secteur sud du centre-ville Saint-Roch (527 et 533 boul. Langelier)	19 h 15
21-05-08	Présentation de la Ville (information) : projet de réfection du parc Henriette-Belley	19 h 45
21-05-09	Enjeu ponctuel : Réseau express de la capitale (période d'échange avec le public)	20 h 10
21-05-10	Période d'interaction avec le conseiller municipal	20 h 30
21-05-11	Questions et commentaires du public	21 h 00
21-05-12	Mention des correspondances et représentations passées – Avril à mai (voir annexe)	21 h 20
21-05-13	Varia	21 h 25
21-05-14	Levée de l'assemblée	21 h 30
	<i>*Les heures indiquées varient</i>	

21-05-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 18h36. La présidente mentionne que la rencontre est enregistrée.

21-05-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA21-05-38

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la cinquième assemblée ordinaire du 27 mai 2021 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-05-3 Présences des administrateurs, conseillers et soutien

21-05-4 Adoption du procès-verbal du 29 avril 2021

RÉSOLUTION CA21-05-39

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-05-5 Trésorerie

- Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA21-05-40

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martin Charest, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105\$ à Pascale Laliberté pour le procès-verbal du 27 mai 2021 sur dépôt de ce document complété.

Adopté.

- Suivi du 300,00\$ pour l'Engrenage

En août 2020, le CQSR a adopté une résolution pour appuyer financièrement l'organisme l'Engrenage à la hauteur de 300,00\$ pour l'organisation d'une fête pour la déminéralisation partielle du pavé face à l'immeuble du 202 rue du Roi. Voir l'extrait du procès-verbal d'août 2020 à ce sujet pour plus d'information.

L'activité Fête des Voisins a finalement dû être annulée à cause de la pandémie, toutefois l'organisme Table de quartier l'Engrenage Saint-Roch avait proposé de réutiliser le montant de 300,00\$ pour organiser une activité « cabane à sucre » en mars 2021. Le CQSR a accepté la demande, mais cette nouvelle activité a aussi été annulée pour la même raison.

Il y a donc une dépense engagée de 300,00\$ depuis septembre 2020 qui n'a pas encore été utilisée. Entre temps, l'organisme a par ailleurs recontacté le CQSR pour une demande d'aide financière de 200,00\$ pour une activité de partage de semis avec les citoyens du quartier qui aurait lieu le 5 juin à la Nef de Saint-Roch. Cette année, à l'instar des années précédentes, l'organisme n'a pas bénéficié d'un don des semis en trop des Urbainculteurs. L'aide financière permettrait ainsi à l'Engrenage de compléter l'offre de semis.

Dans ces circonstances, le CQSR doit décider s'il veut financer l'activité et ce, avec un nouveau montant de 200,00\$ ou avec le 300,00\$ qu'il s'était déjà engagé à verser à l'Engrenage pour la tenue d'activités citoyennes.

La décision suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CA21-05-41

CONSIDÉRANT la demande présentée par courriel par monsieur Alexandre Allard de l'organisme l'Engrenage;

CONSIDÉRANT les items 1.1 et 3.3 du Plan d'action 2020-2022 du Conseil de Quartier Saint-Roch;

CONSIDÉRANT que ce projet-pilote répond aux critères d'admissibilité de l'« Outil d'aide au versement d'une subvention de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou : Grille d'analyse des projets d'initiative du conseil de quartier »;

CONSIDÉRANT que des administrateurs du CQSR sont intéressés à participer à l'activité et à la diffusion de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'activité est prévue le 5 juin 2021 et que les délais sont trop courts pour faire une demande de projet d'initiative;

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch accorde à la Table de quartier l'Engrenage 200,00\$ à même le budget de fonctionnement pour l'activité de partage de semis qui aura lieu le 5 juin 2021.

Adopté.

- État des dépenses et revenus

En date du 28 avril 2021, le CQSR détient 2028,49\$ dans ses comptes. Il faut toutefois mentionner que des chèques sont déjà préparés, mais qu'ils ne sont pas encore sortis des comptes. Ainsi, il ne reste que 1200,00\$ pour compléter l'année 2021.

Du côté des dépenses pour l'année en cours, le CQSR détient 1500,00\$ pour son budget de fonctionnement et 1285,00\$ ont déjà été dépensés. L'argent a été dépensé pour les dépenses suivantes :

- Secrétariat de rédaction pour cinq assemblées : 5 x 105,00\$ pour un montant de 525,00\$
- 200,00\$ pour la conférence d'Accès Transports Viables
- 200,00\$ pour le projet communautaire du conseil de quartier
- 360,00\$ pour la dépense annuelle de MonSaintRoch

D'ici la fin de l'année, il reste quatre procès-verbaux à payer pour un montant total de 420,00\$. À la lumière de ces informations, il est juste d'avancer que si le CQSR ne fait pas une demande d'avance, le conseil ne pourra pas tenir d'assemblées publiques à l'automne.

Il est également rappelé qu'en janvier 2021, le CQSR avait demandé que le budget de fonctionnement soit majoré. Le Service d'interaction citoyenne avait conseillé qu'un état des dépenses soit complété vers le mois de mai pour voir si des dépenses supplémentaires étaient réellement encourues. Le CQSR confirme que des sommes supplémentaires sont requises pour compléter les activités et les obligations prévues au calendrier pour le reste de l'année.

RÉSOLUTION CA21-05-42

CONSIDÉRANT le coût de secrétariat de cinq assemblées tenues à ce jour à 105\$ (525\$);

CONSIDÉRANT la dépense de 200\$ pour la conférence tenue lors de l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT la dépense de 200\$ pour un projet communautaire où le CQSR s'était engagé comme partenaire;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle de 360\$ pour la présence sur MonSaintRoch;

CONSIDÉRANT que ces trois dernières dépenses totalisent 1285,00\$;

CONSIDÉRANT les autres dépenses annuelles comme le registre des entreprises, la promotion de nos activités et les frais bancaires;

SUR PROPOSITION DE Frédérique Lavoie, DUMENT APPUYÉ par Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU que le Conseil de Saint-Roch transmette une demande au Service de l'interaction citoyenne pour une avance de 500\$ afin d'être en mesure de tenir les assemblées publiques prévues cet automne (4 assemblées totalisant 420\$).

Adopté à majorité*.

*À noter que l'administrateur Napoléon Woo est contre la résolution. Tous les autres administrateurs présents sont pour la résolution.

21-05-6 Organisation interne

- Cooptations

Pour donner suite à l'assemblée générale annuelle, le CQSR a arrêté sa décision sur les trois candidats suivants pour les postes cooptés (maximum de trois cooptations au sein du conseil) :

Louis-H. Campagna
Claude-Michel Gagnon
Louis-David Bourque

RÉSOLUTION CA21-05-43

SUR PROPOSITION DE Mme Lise Côté Comeau, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Vanessa Dreyer, IL EST RÉSOLU de nommer M. Louis-H. Campagna et M. Claude-Michel Gagnon comme administrateurs cooptés au Conseil d'administration du CQSR.

Adopté.

RÉSOLUTION CA21-05-44

SUR PROPOSITION DE M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU de nommer M. Louis-David Bourque comme administrateur coopté au Conseil d'administration du CQSR afin de représenter la Clinique Droit de cité.

Adopté.

- Nomination des postes dirigeants

RÉSOLUTION CA21-05-45

SUR PROPOSITION DE Louis H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Vanessa Dreyer, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Frédérique Lavoie au poste de présidente du Conseil de Quartier Saint-Roch.

Adopté.

RÉSOLUTION CA21-05-46

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie, D'UMENT APPUYÉE PAR Mme Vanessa Dreyer, IL EST RÉSOLU de nommer M. Louis-H. Campagna au poste de secrétaire du Conseil de Quartier Saint-Roch.

Adopté.

RÉSOLUTION CA21-05-47

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Vanessa Dreyer au poste de trésorière du Conseil de Quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-05-7 Demande d'opinion – PPU secteur sud du centre-ville Saint-Roch (527 et 533 boul. Langelier)

Le CQSR est consulté sur une modification au PPU Saint-Roch Sud au sujet de deux propriétés du boulevard Langelier. Il s'agit du 527 Langelier pour permettre le restaurant Battuto de plein droit, et 533 Langelier pour permettre des espaces de bureaux au rez-de-chaussée d'une nouvelle construction. Le projet de règlement ne touche pas aux dimensions des bâtiments ni aux marges. Toutefois, une nouvelle aire d'affectation serait créée si la demande est acceptée. Ceci dans le but de :

- Permettre la construction d'un projet immobilier mixte (bureaux et résidences) et y autoriser l'usage C1 - Services administratifs seulement au rez-de-chaussée (533, boul. Langelier);
- Autoriser l'usage C20 - Restaurant seulement au rez-de-chaussée avec une superficie de plancher d'au plus 200 m² pour l'aire de consommation (restaurant Battuto).

L'ensemble du projet et les modifications apportées au PPU peuvent être consultés sur le site web de la Ville de Québec : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-centre-ville-st-roch-rvq-2963-et-rca1vq-427>

Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme à la Ville, présente le projet et répond aux questions des administrateurs et citoyens. Par ailleurs, les citoyens étaient invités à communiquer leur opinion par écrit au lien Internet ci-dessus du 7 au 21 mai 2021. Le rapport de la consultation en ligne incluant les questions et commentaires des citoyens est également disponible à cette adresse.

Questions des administrateurs :

- Y a-t-il une modification au nombre d'étages?
- Réponse : toutes les normes sont reconduites sauf pour la création d'une nouvelle aire d'affectation pour les usages commerciaux. La hauteur des édifices reste la même.

- Y aura-t-il plus de places assises dans le restaurant Battuto et est-ce qu'ils ont droit à une terrasse?
- Réponse : on ne sait pas s'il y aura plus de places assises dans le restaurant. Le 200m² proposé est pour englober l'aire de consommation. La Ville gère les demandes par superficie et non par nombre de places. Présentement, il y a 22 places assises dans le restaurant et suite à une demande faite à la Ville, en dehors de la demande faite durant la présente assemblée, le Battuto a droit à une petite terrasse le long du trottoir.
- Est-ce que le restaurant Battuto va agrandir?
- Réponse : non. Le restaurant reste avec la même superficie.
- D'où vient la volonté d'ouvrir une firme d'architecture, soit des espaces à bureaux, dans ce secteur précis et non dans le reste du quartier?
- Réponse : l'édifice étant vétuste, la Ville considérerait la proposition comme un projet porteur. Puisque le projet se situe en front d'un boulevard ayant déjà une hauteur d'édifice plus élevée et un trafic plus important, la Ville est d'avis que le changement de zonage pour permettre l'installation d'une firme d'architecture est acceptable.
- Pourquoi la firme d'architecture a choisi de s'installer dans l'édifice qu'il a dessiné?
- Réponse : la firme d'architecture aimait l'emplacement du site et il était à l'étroit dans leur local sur la rue Saint-Vallier dans Saint-Roch. Une relocalisation était nécessaire.
- Les normes de logements sociaux ne se trouvent pas dans les règlements de modification de zonage?
- Réponse : non, les normes de logements sociaux se trouvent dans d'autres programmes à la Ville.
- Est-ce que ce sont les mêmes propriétaires pour les deux édifices?
- Réponse : non, ce ne sont pas les mêmes propriétaires.

Commentaire d'une citoyenne :

- Considérant que le débarcadère du 533, Boulevard Langelier ne sera plus utilisé, il devrait être utilisé pour faire du verdissement.
- La Ville indique que ce sera fait une fois les constructions entamées.

Les administrateurs sont invités à voter en faveur ou contre la modification au règlement d'urbanisme (demande d'opinion).

Les options soumises au vote sont les suivants :

Option A – Accepter la demande, soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la

demande.

Les résultats du vote sont les suivants :

Option	Nombre de votes
A.	8
B.	0
Abstention*	2
Total	10

*L'administrateur Louis-H. Campagna s'abstient de voter et demande que son abstention soit consignée au procès-verbal, avec pour motif qu'il vient d'être coopté au conseil d'administration du CQSR et qu'il n'a ainsi pas eu l'opportunité d'étudier la demande de changement au PPU pour pouvoir voter ensuite en connaissance de cause."

21-05-8 Présentation de la Ville (information) : projet de réfection du parc Henriette-Belley

Geneviève Poulin, conseillère culture, loisir et vie communautaire de la Ville de Québec, au nom de Marc-André Chartrand au même poste que la première présente le projet de réfection du parc Henriette-Belley situé entre les rues Lasalle, rue du Roi, Caron et Dorchester.

Les constats :

- Parc avec une bonne fréquentation. Principalement 0-12 ans et familles ;
- Présence des intervenants Liaisons jeunesse, d'agent interculturel et d'autres organismes (Pech, La Bécane) ;
- Utilisation pour pétanque et soccer informel, rassemblement et animation ;
- Manque d'espace pour jouer au ballon ;
- Structures récréatives désuètes ;
- Espace disponible pour les équipements de jeu est limité :
 - o Difficulté d'y intégrer une balançoire en plus de modules de jeux ;
 - o Une aire de balançoire aux normes prendrait environ 70% de l'espace disponible.
- Les lampadaires, la clôture et le pavé doivent être restaurés ou remplacés.

Les modifications :

Nouvelle clôture

Sentier (remise à niveau)

Ajout de couvre-sol végétalisé

Zone de jeu agrandie

Espace pique-nique relocalisé

Espace polyvalent engazonné

Balançoires enlevées

Mobilier relocalisé (8 bancs)

Aire de jeux – Nouveaux modules 5-12 ans et 0-5 ans

Lampadaires (5x) repeints
Supports à vélo relocalisés
Corbeilles duo (poubelle et recyclage) (aux entrées)
Arbustes rajoutés pour compléter haies.

Les travaux sont prévus après la mi-août. Les dates exactes seront confirmées lorsque l'entrepreneur sera choisi. Un budget de 250 000\$, dont une portion de 108 000\$ pour les équipements de jeux, est prévu pour réaménager le parc.

Pour le choix des modules de jeux, ce sont les entreprises qui offrent des propositions et la Ville choisit selon une grille de critères.

Questions et commentaires des citoyens :

- Est-ce que vous avez considéré le fait que c'est un parc où il y a peu de surveillance parentale ? En ce sens, cela devrait être un critère dans la sélection des modules.

Réponse : le commentaire sera transmis au département concerné. Il faudra vérifier comment le traduire dans une évaluation.

- Pourquoi réduire la présence de balançoires alors qu'on constate qu'elles sont très utilisées dans le parc ? Est-ce que l'ajout de tables favorise réellement la mixité lorsque l'on constate qu'elles sont principalement utilisées pour la consommation de drogues ?

Réponse : les balançoires et les glissoires doivent être construites avec une aire de protection autour. Réinstaller des balançoires est impossible, car elles demandent une trop grande superficie de protection pour l'espace disponible dans le parc.

- Qu'est-ce qui va arriver avec l'ancien module de jeu ?

Réponse : on ne peut pas le donner. Il faut s'en débarrasser.

- Lorsque l'on a un parc enclavé comme celui-ci, a-t-on pensé faire des espaces en hauteur, soit faire des structures en deux étages pour maximiser l'espace ?

Réponse : non.

- Y aura-t-il des abreuvoirs ou des toilettes publiques ?

Réponse : non. La fontaine à boire aurait coûté des dizaines de milliers de dollars, ce qui aurait excédé le budget disponible. On a décidé de ne pas en mettre. Normalement, on ne met pas de fontaine à boire dans les parcs de voisinage pour des questions de salubrité, mais vu l'achalandage de ce parc, la Ville l'a considéré, puis s'est ravisé vu le prix. Les toilettes publiques n'ont jamais été considérées.

- Pourquoi on met des sentiers ?

Réponse : on ne fait que reconduire les sentiers qui existent déjà. Ils divisent l'espace.

- Pourquoi agrandissez-vous le terrain de pétanque alors que ce sont surtout les enfants qui fréquentent le parc ?

Réponse : dans les constats, on a pu voir que les terrains de pétanque sont aussi utilisés par les enfants pour jouer au soccer.

21-05-9 Enjeu ponctuel : Réseau express de la capitale (période d'échange avec le public)

En réaction à l'annonce du gouvernement provincial au sujet de la construction du réseau express de la capitale (REC). Pour plus d'information : <https://www.rec.quebec/>.

Dans les faits notables pour le quartier Saint-Roch, il y aurait la construction d'un troisième lien qui sortirait sur Boulevard Charest et sur Dufferin-Montmorency ainsi que près d'ExpoCité. L'élargissement de plusieurs voies d'autoroutes tel que l'autoroute Laurentienne est prévue. Le projet de tramway fait partie du REC.

Les citoyens sont invités à partager leurs réactions et commentaires sur le projet. Un résumé de ce qui a été dit peut être trouvé ci-dessous :

- L'élargissement des autoroutes est perçu comme une ancienne vision de l'urbanisme. On dénonce que cette mesure ne fera qu'ajouter le nombre de voitures sur les routes.
- Le troisième lien n'est pas fondé sur un besoin réel et ce serait une catastrophe environnementale.
- Le troisième lien est une catastrophe pour le quartier Saint-Roch. Cela provoquera de la pollution environnementale, visuelle et sonore.
- Un troisième lien aboutissant sur le boulevard Charest génèrera encore plus de trafic.
- Les coûts de 10 milliards de dollars sont faramineux pour un projet qui va abaisser la qualité de vie des citoyens
- L'espérance de vie des citoyens du quartier Saint-Roch est déjà la plus basse dans la ville de Québec. Ce projet n'améliorera pas la situation, car il nuira à la qualité de l'air avec l'augmentation du nombre de voitures et les îlots de chaleur avec l'apparition de nouvelles constructions en béton.
- Le CQSR pourrait proposer à la Ville des mesures d'atténuation (réduction des voies, voies cyclables, réduction de la vitesse) sur boulevard Charest pour rendre l'instauration du troisième lien inintéressante.
- La Ville devrait regarder les types aménagement urbains comme ceux de Montréal pour changer les comportements des citoyens et ainsi réduire l'utilisation de la voiture.
- La sortie du troisième lien va éventrer le quartier.
- La somme d'argent planifiée pour la réalisation du projet pourrait servir à d'autres projets et besoins plus urgents pour les quartiers de la Ville.

Le CQSR décide de se concentrer sur les enjeux qui toucheront le quartier, dont le troisième lien, dans la résolution adoptée ci-dessous. La résolution permettra aussi de bien représenter l'opinion des citoyens du quartier Saint-Roch au point de presse organisé par la députée de Taschereau le 28 mai 2021.

RÉSOLUTION CA21-05-48

Objet : Préoccupations du Conseil de quartier de Saint-Roch concernant le Réseau express de la Capitale

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a annoncé, le 17 mai 2021, des investissements de plusieurs milliards de dollars pour mettre au point le Réseau express

de la Capitale (REC);

CONSIDÉRANT QUE le REC prévoit l'élargissement de plusieurs autoroutes dans la Ville de Québec, incluant l'autoroute Laurentienne dans le quartier Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE ce scénario d'élargissement autoroutier s'inscrit à l'encontre de l'orientation 3.2.5 fixée par le PPU Entrée de ville du quartier Saint-Roch adopté en 2017 à la suite de consultations citoyennes et visant à « transformer l'autoroute Laurentienne pour lever les barrières qui limitent les déplacements actifs »;

CONSIDÉRANT QUE le REC prévoit également la construction d'un tunnel autoroutier reliant Lévis aux quartiers centraux de Québec, avec une sortie permettant aux véhicules d'accéder à l'autoroute Dufferin-Montmorency et au boulevard Charest;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout d'une sortie d'autoroute dans le quartier engendrera un afflux automobile accru dans le quartier (27 000 véhicules selon le gouvernement du Québec) qui risque d'aggraver les problèmes de congestion et de circulation de transit dans Saint-Roch, de même que la sécurité de la population, la pollution atmosphérique et sonore;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC contribueront à la diminution de la perception de sécurité, ce qui nuira à la démocratisation du transport actif;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC auront des impacts négatifs sur la santé de la population du quartier Saint-Roch, qui est déjà l'un des quartiers ayant l'une des plus courtes espérances de vie de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette sortie sur Dufferin-Montmorency impliquera le réaménagement de bretelles d'autoroutes similaires à celles construites dans les années 60 et démantelées en 2007 en raison de leur impact visuel néfaste pour le quartier Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE les élargissements d'autoroutes et la création d'un tunnel autoroutier proposés par le REC contribueront à renforcer la dépendance à l'auto-solo, dans un contexte marqué par la crise climatique et la nécessité de fournir un effort collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de tramway permettra pour sa part de réduire, à moyen et long terme, le nombre de voitures dans les quartiers centraux et diminuera de ce fait le besoin de renforcer les infrastructures dédiées à l'automobile telles que les autoroutes;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la capacité routière par l'ajout et l'élargissement d'autoroutes ne réduit que temporairement les problèmes de congestion automobile et contribue plutôt à les aggraver à long terme;

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau et M. Martin Charest, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch

- Réitère son opposition quant à l'aménagement d'une sortie dans le quartier Saint-Roch d'un tunnel autoroutier reliant Québec et Lévis, peu importe son emplacement;
- Réaffirme ses précédentes recommandations quant à la reconversion de l'autoroute Laurentienne en véritable boulevard urbain convivial et sécuritaire pour tous les usagers de la route et axé sur des principes de mobilité active et durable;
- Exprime son opposition au projet d'élargissement de l'autoroute Laurentienne;
- Se positionne en défaveur d'un projet de tunnel autoroutier Québec-Lévis;
- Souhaite que l'ensemble du projet du REC soit soumis à une évaluation environnementale stricte, notamment par le biais d'un BAPE ou encore dans le cadre d'une évaluation environnementale menée par le gouvernement fédéral, et dont les conclusions soient entendues par les promoteurs du projet et les partenaires subventionnaires de celui-ci. De plus, le projet doit faire l'objet d'une évaluation d'impact sur la santé (ÉIS), afin de connaître les effets du projet sur la santé de la population du quartier Saint-Roch.

Adopté à l'unanimité.

21-05-10 Période d'interaction avec le conseiller municipal

- Retour sur les commentaires faits au sujet des aménagements de la rue du Parvis lors du Carnaval de Québec. La réflexion au niveau de l'administration de la Ville se poursuit. Cet été, la rue sera partagée entre la rue du Prince-Édouard et la rue Saint-François, des bandes de couleurs seront peintes au sol et du verdissage sera fait pour réduire l'utilisation de la voiture dans le quartier.
- Les trottinettes sont maintenant permises dans les skateparks de la Ville.
- Sécurité piétonne dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres. Suite à des commentaires émis par des citoyens, les mesures suivantes seront mises en place :
 - Un trottoir temporaire en pierre concassée du côté sud de la rue Lee.
 - Une traversée piétonne avec marquage sur la rue Bickell sera aménagée.
 - La rue Lee sera aménagée à sens unique une fois que les travaux sur la rue Bickell seront complétés.
- Travaux sur Dorchester et la sécurité piétonne. Une préoccupation pour le respect des arrêts par les automobilistes aux intersections sans feux de circulation a été partagée par plusieurs citoyens. Des signaleurs devaient être présents aux intersections pour assurer les traverses piétonnes durant les heures de chantier. En dehors de ces dernières, des feux de signalisation temporaires devaient être en service. Ceci n'a pas été fait. Le conseiller municipal a donc demandé que des signaux d'arrêts soient installés. Il est en attente d'une réponse de la Ville.
- Abattage des arbres. Huit nouveaux arbres, en plus des seize déjà annoncés,

sur la rue Dorchester, devront être abattus. Cependant, 25 arbres supplémentaires, sur un total de 125, seront plantés. Des huit nouveaux arbres abattus, la mauvaise condition des arbres justifiait pour la plupart leur coupe (cinq ne peuvent pas recevoir le vaccin de l'agrile du frêne dû à leur mauvais état et deux autres étaient tout simplement trop mal en point). La proximité d'une vanne électrique près de Prince-Édouard a également justifié l'abattage de certains de ces arbres. Une carte de la localisation des nouvelles plantations a été demandée par le conseiller municipal.

- Camionnage sur la rue Prince-Édouard : La redirection sur la rue Prince-Édouard due aux travaux sur Charest cause des soucis, car la réglementation municipale ne permet pas le passage de camions entre les rues Dupont et Lesage, mais aussi parce qu'il y a une école secondaire à proximité. Le conseiller municipal a demandé au Port et aux compagnies de camionnage de regarder la possibilité de rediriger vers d'autres rues les camions. Une réponse devrait être fournie sous peu.
- RSTC vs secteur des Berges. Un nouveau plan de stationnement a été proposé aux copropriétés du Domaine des Berges pour conserver le même nombre de places de stationnement et conserver un maximum d'arbres. L'implémentation de cette nouvelle proposition serait beaucoup moins intrusive que les premières propositions de réaménagement du stationnement de ce secteur.
- Éco-centre mobile sera de retour en 2022. Les secteurs de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin ont été ciblés par la Ville afin d'y changer les habitudes des citoyens de ces quartiers.
- Projet de déminéralisation. La Ville a reçu plus de 1600 propositions suite à l'appel publié à l'automne 2020. Les recommandations seront acheminées dans les prochaines semaines au comité exécutif de la Ville pour faire procéder aux sélections finales d'emplacements.
- 3^{ème} lien. Le projet préoccupe le conseiller municipal, car plusieurs des critères retenus par son parti ne sont pas rencontrés. Le conseiller va prendre le temps de discuter avec les citoyens et autres acteurs du milieu ainsi que de consulter des documents étoffés avant de prendre une décision.
- Lauberivière : une proposition a été faite par le maire le 27 mai 2021 pour améliorer la situation près de Lauberivière. Elle comprend :
 - Procéder au nettoyage accru de l'espace public dans le secteur.
 - Procéder au nettoyage des graffitis dans le secteur via le projet Graff'Cité pour améliorer le sentiment de sécurité dans le secteur.
 - Installer des toilettes chimiques sur le carré Lépine.
 - Améliorer l'éclairage au carré Lépine et au parc Jean-Paul l'Allier.
 - Verser une somme de 25 000\$ pour la création d'une brigade de rue de Lauberivière présente 7/7 et 24h/jour.
 - Ajout d'intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale et du YMCA sur le terrain.
 - Rencontre avec les citoyens et les gens d'affaires pour faciliter la cohabitation et la communication dans le secteur.
 - Mise sur pied de programme de travail alternatif journalier pour les fréquenteurs de Lauberivière.
 - Un comité de bon voisinage va être mis en place.

Questions et commentaires faites au conseiller municipal :

-Est-ce que la solution d'une toilette chimique proposée par la Ville est réellement la bonne ?

Réponse : ce n'est pas une solution optimale et les réponses obtenues auprès du conseil municipal l'ont déçues. Il aurait préféré l'option de toilettes autonettoyantes.

- Les jardiniers des jardins communautaires Saint-Roch aimeraient être consultés avec plus d'avance sur les modifications au plan de réaménagement du stationnement des copropriétés des Berges.

- Il existe une crainte que deux grands arbres dans le secteur des copropriétés des Berges, près de la clôture de l'école primaire des Berges, soient abattus, car il semblait ne pas se trouver dans la deuxième version de plan de réaménagement du stationnement. Il faut les conserver, car il procure de l'ombre à la cour de l'école.

- Les enjeux de cohabitation entre les camps de jour du YMCA et les usagers de Lauberivière préoccupent les parents d'enfants. On se demande comment les moniteurs seront outillés pour gérer les situations problématiques possibles ?

Réponse : le YMCA va augmenter le nombre d'intervenants pour encadrer les interactions qui pourraient être problématique et assurer un milieu sécuritaire.

- La rue X'ian ne devrait pas être débouchée. L'option d'une clôture devrait être considérée.

Réponse : le conseiller municipal n'est pas d'avis que la rue X'ian devrait être débouché, mais il ne croit pas que l'érection d'une barrière soit la solution la plus optimale. Il souhaiterait des solutions plus intégrées.

- Pourquoi les attroupements et les activités illégales sont tolérées à Lauberivière et pas ailleurs, près d'autres organismes communautaires par exemple, dans le quartier ? Les gens à l'extérieur de Lauberivière empêchent les gens vulnérables d'entrer dans le centre.

Réponse : les gens se rassemblent à plusieurs autres endroits du quartier comme sur le parvis de l'église Saint-Roch, au parc Jean-Paul l'Allier, près du centre communautaire Saint-Roch, etc. Les citoyens du quartier se rassemblent dans les espaces publics et c'est normal. Selon le conseiller municipal, les utilisateurs de Lauberivière sont maintenant plus dispersés dans le quartier que lorsque le centre était situé sur la rue Saint-Paul. Le conseiller rappelle que Lauberivière est un endroit pour dormir et non un centre de jour.

- De l'affichage sur les règles de vie comme ne pas déféquer à l'extérieur ; ne pas hurler dans la rue ; ne pas faire de prostitution ni de camper dans la rue pourrait être installé dans le quartier.

Réponse : c'est en effet une des solutions qui a été proposée et que le comité de bon voisinage aimerait adopter. Un affichage positif pour promouvoir les bonnes habitudes de vie serait selon le conseiller plus intéressant que de l'affichage interdisant des actions.

- Afin de régler une partie de l'enjeu autour de l'installation de toilettes chimiques au carré Lépine, les organismes communautaires devraient ouvrir leurs toilettes aux utilisateurs de Lauberivière.

Réponse : les toilettes des organismes communautaires dans le quartier sont déjà ouvertes aux citoyens.

- La limite de vitesse sur rue Dorchester devrait être diminuée et affichée durant les travaux. C'est présentement chaotique.

- On se questionne à savoir comment les perspectives des citoyens du quartier ont été prises en compte sur le futur aménagement de la rue Dorchester. Les travaux laissent déjà envisager à quel point cette voie publique va être désagréable à emprunter. Notamment, la largeur des trottoirs du côté est, qui se devait d'être plus large que la norme selon les plans présentés, ne le sont pas et rendent la circulation piétonnière peu conviviale lorsque des voitures passent à 50 km/h à côté. Où iront les poteaux et le mobilier public ; comment deux poussettes d'enfants ou chaises roulantes pourront-elles se croiser sur le trottoir ?

Réponse : il serait judicieux d'aller voir le bureau de chantier de la Ville sur rue Dorchester.

- Devant l'organisme Point de Repères, le trottoir est encore moins large qu'auparavant. C'est insensé de penser que la sortie du boulevard urbain sera à cet endroit. On invite les spécialistes en mobilité urbaine de la Ville à venir expérimenter le trottoir du côté est de la rue Dorchester pour qu'ils réalisent les éléments à rectifier.

- On voudrait que des mesures d'atténuation de vitesse soient installées sur la rue Dorchester pour rendre la coexistence entre piétons et automobilistes plus agréables.

- Le segment sur la rue du Parvis entre le boulevard Charest et Saint-Joseph Est se trouve occupé en partie par des terrasses. L'occupation des terrasses à cet endroit semble trop étendue, au point de rendre l'usage inconfortable pour les passants (piétons, vélos) en temps normal, mais encore davantage lorsqu'il pleut, car de grandes flaques d'eau se créent à certains endroits au centre de la chaussée. En outre, tout l'artère de quartier constitué de la rue du Parvis entre Prince Édouard au nord et Saint-Vallier Est au sud devrait être formellement qualifié de 'Corridor scolaire' (ou 'Chemin d'écolier') et être aménagé en conséquence.

- Des intervenants pour les personnes en situation d'itinérance devraient être ajoutés sur le terrain pour se rendre à Lauberivière. Certaines personnes vulnérables craignent d'y circuler.

21-05-11 Questions et commentaires du public

21-05-12 Mention des correspondances

- Correspondance - Lancement de la consultation pour la stratégie de développement durable - 25 février
-
- Correspondance - Demande d'appui à l'Engrenage Saint-Roch (Parvis convivial) - 2 mars
- Représentation - Séance d'information sur les cartes limites de vitesse - 3 mars
- Correspondance - Demande de dérogation mineure (avis public) - 4 mars
- Correspondance - Nouvelles de la Table Citoyenne Littoral Est - 6 mars
- Représentation - Assemblée virtuelle sur le tramway - 9 mars
- Correspondance - Obtention subvention pour projet en sécurité routière - 9 mars
- Correspondance - Résultat du sondage 2020 pour les chemins d'écoliers - 9 mars
- Correspondance - Demande de soutien financier (Engrenage) - 17 mars
- Correspondance - Commentaire d'une citoyenne - Projet L.U.N.E - 19 mars
- Représentation - Plan de mise en valeur des rivières - 22 mars
- Représentation - Consultation pour le réaménagement d'un espace public situé à l'intersection des rues du Pont et de la Salle - 24 mars
- Correspondance - Invitation à une séance d'information sur les chantiers dans Saint-Roch - 25 mars

21-05-13 Varia

Le journaliste Normand Provencher du journal Le Soleil recherche une personne pour l'accompagner dans une promenade dans Saint-Roch pour un futur article sur le quartier. L'administrateur Napoléon Woo se propose.

21-05-14 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 21h54.